

ETHIQUE ET DEONTOLOGIE

En tant que Psychologue et Psychologue du Travail, j'attache une très grande importance à vous accompagner avec respect, neutralité et bienveillance.

Soumise au secret professionnel, je vous assure la confidentialité de nos échanges et de votre accompagnement.

DUREE ET TARIFS

Le bilan de Compétences est un accompagnement individuel qui se déroule prioritairement et majoritairement en présentiel, en face à face.

Selon vos besoins, ses modalités peuvent évidemment être adaptées.

Le Bilan dure 24 h à raison d'un RDV par semaine.

L'accompagnement dure en moyenne 3 à 4 mois.

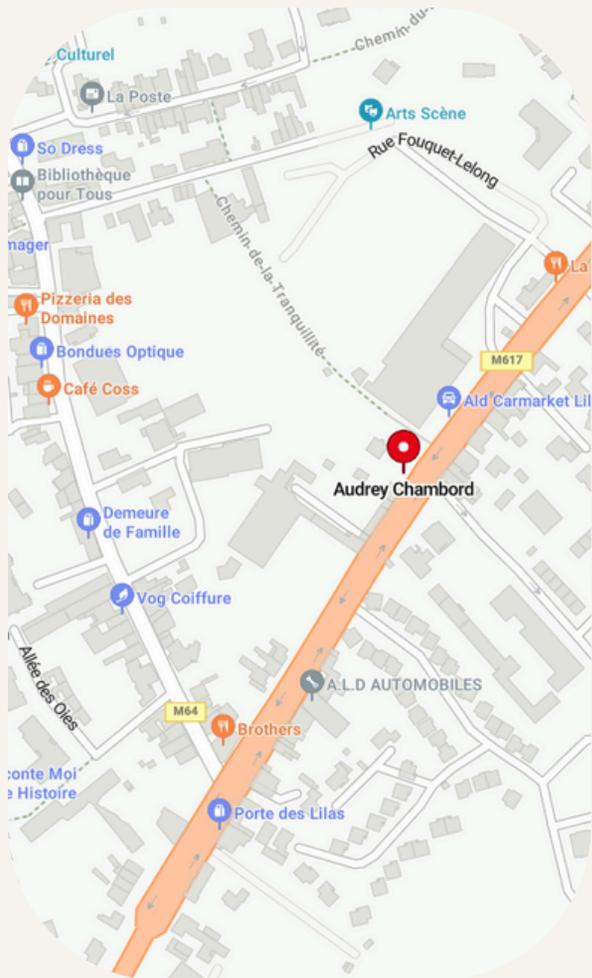
Prix : 1920 € TTC

LIEU ET ACCESSIBILITE

Les entretiens se déroulent dans mon cabinet de Bondues et sont assurés exclusivement par mes soins.

Mon cabinet ayant reçu l'agrément ERP, je peux vous recevoir dans un bureau accessible.

De plus, je saurai prendre en considération l'ensemble de vos contraintes et j'adapterai ma démarche et mes outils à votre situation, et ce, à chaque étape de votre bilan.



VENEZ ME RENCONTRER

913 avenue du Général de Gaulle

59910 BONDUES

Parking disponible, Etablissement ERP 

06.66.09.01.96

www.audrey-chambord-psychologue.fr

audreychambord.psychologue@gmail.com



AUDREY CHAMBORD

Plaquette - BILAN DE COMPETENCES



ANNÉE 2024

www.audrey-chambord-psychologue.fr



AUDREY CHAMBORD

Je suis Psychologue et Psychologue du Travail DE. De par ma formation et mes valeurs, j'ai à cœur de vous placer au centre de votre accompagnement. Bien que le Bilan de Compétences suive une méthodologie précise, vous pouvez compter sur moi pour que votre bilan soit personnalisé, fondé sur l'écoute et l'empathie. Mes connaissances avancées sur l'humain dans le contexte du travail, la gestion des émotions, l'anxiété et la souffrance au travail pourront enrichir le contenu de nos échanges et de votre réflexion.

POURQUOI FAIRE UN BILAN DE COMPETENCES ?

Vous ressentez le besoin de faire un point sur votre situation professionnelle et personnelle ?
Vous n'en pouvez plus et vous avez besoin d'aide pour traverser une période difficile ?
Vous souhaitez mieux vous connaître et booster votre confiance en soi ?
Vous souhaitez vous épanouir à nouveau ?

Vous êtes perdu(e) et vous avez besoin d'y voir clair, il est peut être temps d'envisager un Bilan de Compétences

CONCRETEMENT, LE BILAN DE COMPETENCES C'EST QUOI ?

Le bilan de compétences est un accompagnement individuel et personnalisé pour vous aider à mieux connaître vos compétences professionnelles et personnelles, ainsi que vos aptitudes, vos motivations et vos intérêts.

Il vous aide à ouvrir le champ des possibles, reprendre confiance en vous, envisager de nouvelles perspectives, explorer de nouvelles opportunités et définir un projet professionnel plus en adéquation avec vous, votre personnalité, vos aspirations actuelles.

Ce dispositif légal se réalise en 24h et est encadré par le code du travail.

Il se déroule en 3 phases essentielles :

- **La phase préliminaire**

Nous analyserons vos besoins et vos attentes et définirons ensemble les objectifs de votre bilan.

Nous poserons le cadre du bilan, les modalités détaillées de son déroulement. Nous aborderons également la démarche personnalisée de votre bilan, les outils utilisés et les règles déontologiques qui l'encadrent.

- **la phase d'investigation**

Durant cette phase majeure, nous explorerons votre parcours professionnel et mettrons en exergue vos centres d'intérêts, vos valeurs, vos motivations, vos aptitudes et compétences ainsi que votre personnalité. Nous utiliserons des tests psychométriques et des questionnaires nous nourrissant votre connaissance de vous-même et votre réflexion.

Une fois que votre projet émergera, nous envisagerons des enquêtes métier et des investigations sur le terrain pour affiner votre projet, vérifier sa faisabilité et identifier les actions à mettre en place pour le mener à bien.

- **la phase conclusion**

Votre projet est enfin identifié. Nous pouvons désormais définir une stratégie solide et un plan d'action pour le mener à bien. Nous analyserons et évaluerons le déroulé de votre bilan et je vous remettrai le document de synthèse.

- **Mon suivi post-bilan**

Je m'implique dans chacun des bilans menés et j'attache une attention particulière à connaître l'état d'avancement des projets accompagnés. Je propose de faire un point à 6 mois.

VOS QUESTIONS

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toute personne active, notamment :

- les salariés du secteur privé, en CDI ou CDD
- les indépendants et professions libérales
- les demandeurs d'emploi : la demande doit être faite auprès de France Travail, de l'APEC ou de Cap emploi,
- les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.) : textes spécifiques mais dans des conditions similaires aux salariés.
- les personnes en arrêt de travail (avec accord de la CPAM)

COMMENT SE DÉROULE-T-IL ?

Le Bilan de Compétences se déroule prioritairement et majoritairement en présentiel, en face à face, sur une durée de 24h.

Je vous propose de vous rencontrer lors d'un premier entretien (gratuit) pour que l'on puisse faire connaissance, que vous puissiez m'exposer votre situation, vos besoins et vos attentes.

Cet entretien ne vous engage à rien. Vous pourrez vous laisser le temps de la réflexion avant de confirmer votre souhait d'entamer ou non cette démarche.

COMMENT LE FINANCER ?

Le Bilan de 24h coûte 1920 € TTC.

Vous pouvez financer votre bilan via :

- Votre CPF
- France Travail en demandant l'AIF (Aide individuelle à la Formation) pour les demandeurs emploi
- l'abondement de France Travail si votre solde CPF est insuffisant
- le plan de développement des compétences (à demander à votre employeur)
- certaines subventions comme le FNE (Fond National de l'Emploi).
- l'ANFH pour les salariés du secteur public

QUELS SONT LES DÉLAIS ET CONDITIONS D'ACCÈS ?

- Les entrées et sorties en Bilan de Compétences se font toute l'année
- Une fois que votre décision est prise de débiter un Bilan de Compétences, vous devez entamer les démarches administratives auprès de l'organisme financeur
- Le délai de traitement de votre dossier est au minimum de 15 jours (délai CPF) et peut aller jusqu'à un mois pour les demandes auprès de France Travail, l'ANFH, votre OPCO